



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

ÉCOLE SECONDAIRE LA CITÉ	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	355		Isabelle Desmeules
DATE : 12 juin 2023	FILLES :	GARÇONS :	NOM DE LA DIRECTION ADJOINTE :
	161	194	Isabelle Baribeau

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève ou d'un membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif et du plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire. De plus, il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

NOS FORCES :

- Selon les résultats du dernier questionnaire SÉVI, on constate qu'il y a peu de gestes de violence de toutes natures (physique, verbale, sociale, électronique, en lien avec la sexualité et l'orientation sexuelle), ce qui démontre une force de l'école. Toutefois, l'équipe demeure préoccupée et attentive à cet égard;
- Selon les résultats du dernier questionnaire SÉVI, 73% de nos élèves ont nommé n'avoir jamais été victimes d'intimidation. Toutefois, nous demeurons préoccupés car 9% de nos élèves nomment avoir été victimes d'intimidation une fois (3,6%) ou plusieurs fois par semaine (5,4%);
- Une grande communication et collaboration sont présentes au sein de l'équipe-école entre les intervenant.e.s, les enseignant.e.s, la direction et les parents;
- Une grande offre d'outils et d'activités de prévention est offerte aux élèves;
- L'offre d'activités parascolaires le midi permet d'augmenter l'encadrement des jeunes.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- La prévention de la violence et de l'intimidation étant une priorité à l'école La Cité, un système d'encadrement a été mis en place, particulièrement en lien avec le local ressource et le rôle de chaque intervenant.e;
- La révision et la clarification des rôles de chacun quant à la gestion des comportements perturbateurs au sein de l'école;
- La surveillance des corridors aux pauses et à la cafétéria sur l'heure du dîner est la responsabilité de tous, afin d'éviter les gestes d'intimidation et d'augmenter le sentiment de sécurité;
- Un suivi auprès de la victime et de l'agresseur est mis en place dès la dénonciation d'une situation;
- La présentation du système d'encadrement et des règles de conduite sont faites auprès de tous les élèves;
- La tenue d'activités variées qui favorisent le sentiment d'appartenance et de sécurité chez nos élèves.

	Cueillette des données			
	<ol style="list-style-type: none">1. <u>Mozaik Portail et registre des phases</u>2. <u>Sondage (questions sélectionnées)</u>3. <u>Cliniques avec les enseignants ressource</u>4. <u>Nombre de dénonciations</u>			

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Application du système d'encadrement et implication active du parent;
- Animations offertes, en classe, par le policier école (formation cyberintimidation et toxicomanie pour tous les élèves);
- Offres diversifiées : atelier *Horizon* (activités de sensibilisation sur les habiletés sociales); atelier *Cactus* (activités sur la gestion des émotions et la colère)
- Pairage d'un enseignant.e ressource à chaque élève afin de faciliter leur encadrement et leur accompagnement;
- Surveillance des corridors et des étages en tout temps;
- Présentation des services complémentaires en début d'année dans chacun des groupes d'élèves;
- Organisation de la semaine « Peace and love » (habiletés sociales et civisme);
- Prévention active avec l'intervention de nos partenaires externes;
- Suivis réguliers par les intervenant.e.s des services psychosociaux pour développer les habiletés sociales chez nos jeunes ayant été ciblé.e.s;
- Valorisation du langage respectueux et des comportements harmonieux entre les élèves (coupons WOW);
- Soutien particulier offert à certains élèves par le biais du local calme;
- Implantation d'un système de dénonciation simple et accessible pour les élèves.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Engagement écrit de l'élève et du parent pour appuyer l'école afin de créer un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous;
- Transmission régulière des différentes documentations sur le fonctionnement de l'école;
- Utilisation du moyen de communication téléphonique qui se nomme *Communication aux répondants* pour informer les parents;
- Informations régulières sur les moyens d'encadrement mis en place à l'aide de l'Info-parents.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence dans lequel nous trouvons :

- La procédure à suivre pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;
- La procédure suivie pour assurer la confidentialité;
- Le soutien offert à la victime, l'auteur ou le témoin d'un acte;
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer;
- La définition des rôles de tous les intervenants du milieu;
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves et de leurs parents.

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (voir agenda scolaire) et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé;
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.